

## Plan d'action à l'égard des personnes handicapées – 2008

Le plan d'action 2008 présente des mesures qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires.

Activités courantes	Obstacles observés	Mesures à prendre	Échéance
Accessibilité des lieux	Des lacunes ont été observées dans quelques-uns de nos centres d'affaires, qui rendent les lieux difficilement accessibles aux personnes handicapées.	Demander à la SIQ d'apporter les correctifs nécessaires aux locaux présentant des lacunes importantes.	Décembre 2008
Aménagement des bureaux	L'aménagement intérieur de nos bureaux est tout à fait conforme aux normes en vigueur.	Aucune mesure à prendre.	En continu
Services offerts sur Internet	Des mesures secondaires, programmées en JavaScript, nécessitent des manipulations supplémentaires.  Absence partielle de contenu texte alternatif pour les images.  Structure du site non conforme aux normes CSS2.0.	Compléter le contenu texte alternatif pour les images à l'aide de balises.  Rendre le site conforme aux normes CSS2.0.	Décembre 2008

Si vous avez des questions, des commentaires ou des plaintes à formuler au sujet des mesures présentées dans ce plan d'action, veuillez communiquer avec le Service d'accueil et d'information, au 1 866 870-0437 ou à l'adresse [infoiq@investquebec.com](mailto:infoiq@investquebec.com)